

**COMMUNE DE LANGUEUX**

**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 10 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents                      Mesdames Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés                      Mesdames Malorie MEHEUST (pouvoir donné à Françoise GALLOUET), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)

Messieurs Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Jean-Yves HINAULT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire                                      Madame Isabelle ETIEMBLE

Secrétaire auxiliaire                      Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2022-43**

***BUDGET CENTRE DE SANTE : DECISION MODIFICATIVE N°1***

Rapporteur :                      Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'Accompagnement Budgétaire des Projets

Lors de sa séance du 21 décembre 2021, le Conseil Municipal a voté le budget du Centre de Santé Municipal au titre de l'exercice 2022.

Pour permettre le bon fonctionnement de la structure, des dépenses supplémentaires ont dû être engagées.

En outre, les dépenses liées au logiciel informatique ont été inscrites initialement en investissement. Or, le choix de la solution logicielle s'est porté sur l'utilisation d'une infrastructure informatique d'un

hébergeur via une connexion internet. Les dépenses sont donc supportées en section de fonctionnement.

Aussi, il vous est soumis les modifications suivantes :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>DEPENSES REELLES</i>		
<b>Chapitre 011</b>	19 700,00 €	Pharmacie, fournitures administratives, fournitures de petit équipement, documentation générale, frais de nettoyage des locaux, imprimés, consommables, maintenance informatique...
<b>Chapitre 65</b>	6 200,00 €	Redevances pour concessions, logiciels -b Sauvegarde des données du serveur
<b>TOTAL</b>	<b>25 900,00 €</b>	
<i>RECETTES REELLES</i>		
<b>Chapitre 74</b>	25 900,00 €	Subvention communale
<b>TOTAL</b>	<b>25 900,00 €</b>	

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>DEPENSES REELLES</i>		
<b>Chapitre 20</b>	- 8 200,00 €	Logiciel informatique (accès internet) payé en fonctionnement
<b>Chapitre 21</b>	8 200,00 €	Acquisitions informatiques, mobilier, matériels divers
<b>TOTAL</b>	0 €	

Une subvention du budget communal permettra d'équilibrer la présente décision modificative.

Au vu des éléments exposés, **je vous propose** :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget du centre de santé, telle que présentée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**